

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	34
Votants par procuration	4
Absents	70
Total des votes	39

8 Domaines de compétences par thèmes  
8.8 Environnement

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du 11 octobre 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel

**TITULAIRES PRESENTS** : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, M. BISSON, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, M. DARMOIS, M. DUCLOS, M. BURET, Mme MONLON, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU

**TITULAIRES EXCUSES** : Mme DA SILVA, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LAMY, M. BARRE, M. LEROUX, Mme ROSA, M. TIMON, Mme CABOT, M. LETELLIER, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. SENINCK

**TITULAIRES ABSENTS** : M. GIRARD, M. LEROY, Mme DUVAL, Mme QUESNEY, Mme HAKI, M. MAUVIEUX, M. BAPTIST

**PROCURATIONS** : Mme ROULAND à M. BISSON, M. LAMY à Mme DUONG, M. TIMON à M. DUCLOS, Mme CABOT à M. VOSNIER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. SIMON

### N° 135-2022 Retrait de la Communauté de Commune Lyons Andelle du Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande

La Communauté de Communes Lyons Andelle est un membre particulier du SMGSN. En effet, elle n'est pas riveraine de la Seine et ne dispose que d'une trentaine d'hectares de parcelles agricoles dans le lit majeur. Par ailleurs, en matière de gestion des inondations elle adhère déjà au syndicat de bassin versant de l'Andelle qui couvre la quasi-totalité de son territoire. Par conséquent, la CCLA souhaiterait sortir du syndicat et intégrer uniquement le comité d'orientation.

Le conseil syndical du SMGSN a approuvé la demande de retrait de la Communauté de Communes Lyons Andelle le 8 septembre 2022. Les EPCI disposent de 3 mois pour se prononcer pour ou contre le retrait. Le silence valant refus.

*Aussi, et au regard de ce qui précède,*

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** les statuts du SMGSN approuvés par arrêté préfectoral du 18 décembre 2019 ;

**VU** la délibération de la Communauté de Communes Lyons Andelle du 23 juin 2022 sollicitant son retrait du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande au 31 décembre 2022 ;

**VU** la délibération du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande du 8 septembre 2022 approuvant la demande de retrait de la Communauté de Communes Lyons Andelle ;

**CONSIDERANT** que la surface très réduite de la Communauté de communes Lyons Andelle sur le territoire du SMGSN (~30 ha), sans enjeux majeurs en matière de prévention des inondations ou de gestion des milieux aquatiques ;

Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20221017-135-DE  
Date de télétransmission : 21/10/2022  
Date de réception préfecture : 21/10/2022

*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité*

**APPROUVE** le retrait de la Communauté de Communes Lyons Andelle du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande au 31 décembre 2022.

Pont-Audemer, le 17 octobre 2022  
le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

